

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME - ARRONDISSEMENT DU HAVRE

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20221122-56-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022

Séance du 22 novembre 2022

Convoqué le : 16 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 28 novembre 2022

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame STIL. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme STIL, M. COURSEAUX, Mme LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, VAL, M. COMBE, Mmes BEAUJOUAN, ROUX, MM. BESSEC, GAILLARD, DACHER, Mme MAIZERET, MM. FOUACHE, LECLERCQ, Mmes COLBOC, COUTANCE.-

Etaient excusés : Mmes EUDIER (pouvoir donné à Mme STIL), MM. HELLO (pouvoir donné à M COURSEAUX), BERTRAND (pouvoir donné à Mme LEROY), NOURICHARD (pouvoir donné à M. COLLETTE), M. BOUTIN (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. LECLERCQ). -
formant la majorité des membres en exercice

Madame COURCHE a été élue secrétaire.

Objet : Délibération n°56/2022 : Commission « les âges de la vie scolaire/périscolaire » - Modification des membres

Madame STIL, 1^{ère} Adjointe au Maire, rappelle au Conseil municipal que la commission municipale « les âges de la vie scolaire/périscolaire » a été mise en place suivant délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2020.

En raison de la démission de Madame Déborah VASSEUR, élue sur la liste « Saint Romain demain », il est proposé au Conseil municipal de procéder à son remplacement selon le principe de la représentation proportionnelle au sein des commissions municipales.

Selon l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres des commissions sont élus au scrutin secret, sauf si le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Madame Véronique PEIGNEY souhaite faire partie de la commission « Les âges de la vie scolaire/périscolaire » et Monsieur Guillaume BESSEC souhaite faire partie de la commission « Urbanisme, Aménagement du territoire et développement durable ».

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

- 1) DECIDE de ne pas procéder à un vote au scrutin secret
- 2) ACCEPTE la modification des commissions « Urbanisme, Aménagement du territoire et développement durable » et « Les âges de la vie scolaire/périscolaire » comme suit :

Urbanisme Aménagement du territoire Développement Durable	Les âges de la vie scolaire/périscolaire
Stéphanie MAILLARD	Marie-Pascale LEROY
Christelle ROUX	Laure BEAUJOUAN
Nicolas GAILLARD	Agathe MAIZERET
Anthony DACHER	Véronique PEIGNEY
Guillaume BESSEC	Marie-Hélène LEBRUN
Claude FOUACHE	Hubert LECLERCQ

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
La 1ère Adjointe au Maire

Carole STIL

